

# Prévention des sinistres



## APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS

Les appareils de chauffage au bois sont une cause importante d'incendie. Afin d'éviter que votre appareil de chauffage soit la cause d'un sinistre, **il est fortement recommandé que l'installation de ce dernier soit effectuée par des personnes qualifiées** qui s'assureront que l'installation est conforme et sécuritaire.

**L'évaluation des cinq aspects suivants vous permettra d'établir la qualité de l'installation de votre poêle à bois.**

### 1. L'appareil

Référez-vous à l'étiquette du fabricant afin de vérifier que votre appareil :

- Est homologué par les organismes agréés conformément aux normes canadiennes
  - Un appareil n'ayant plus l'étiquette du fabricant pourrait être considéré comme non homologué
  - Les principaux organismes d'essais agréés au Canada sont : CSA, Warnock Hersey (ou ITS), ETL et ULC
- Respecte les dégagements requis entre l'appareil et tous matériaux combustibles

### 2. Protection de plancher

Protège contre les tisons qui s'échappent du poêle et doit :

- Être faite d'un matériau incombustible, continu et durable
- Se prolonger sur au moins 18 po devant la porte de chargement et sur au moins 8 po sur les côtés et à l'arrière

### 3. Protections des murs et du plafond

Le code d'installation des appareils à combustibles solides et du matériel connexe (norme B365) permet une réduction des dégagements exigés par le fabricant, pourvu que les protections des murs et du plafond soient d'un matériau incombustible (ex. tôle, céramique, brique, béton) et qu'elles soient installées de manière appropriée.

De plus, elles doivent

- Être installées à l'aide de cales incombustibles, en laissant un espace d'air d'au moins 7/8 de pouce de tous matériaux combustibles
- Se prolonger sur 18 po de chaque côté de l'appareil minimum
- Dépasser le haut de l'appareil sur un minimum de 20 po
- Arrêter à 3 po du plafond et à entre 1 et 3 po du plancher

#### 4. Conduit de raccordement

##### Exigences

- Les conduits en acier galvanisé ne sont pas permis
- Seuls les conduits de métal à simple paroi et à double paroi sont acceptés pour des appareils de chauffage à combustible solide

##### Spécificité d'installation

- Le dégagement minimal par rapport aux surfaces combustibles pour un **conduit à simple paroi** est de 18 po
- Le dégagement minimal par rapport aux surfaces combustibles pour un **conduit à double paroi** dépend de son homologation
- Tout raccord doit être fixé à l'aide d'un minimum de 3 vis
- Le conduit doit être aussi court et droit que possible
- L'embout mâle du conduit doit être orienté vers l'appareil
- Le conduit **ne doit pas** présenter un changement de direction dépassant 180 degrés (maximum de deux coudes de 90 degrés ou quatre coudes de 45 degrés)
- Il est interdit de passer un conduit de raccordement par le plafond ou le plancher

#### 5. Cheminée

##### Exigences

- Doit être nettoyée annuellement, idéalement en automne
- **Les cheminées en blocs de béton ne sont plus acceptées, même si elles sont munies d'une gaine**
- Seules les cheminées en maçonnerie ou préfabriquées sont acceptées
  - Maçonnerie : doit avoir un chemisage en argile, béton, briques réfractaires ou en métal
  - Préfabriquée : doit être homologuée 650 °C (aussi appelée 2 100°F)

##### Spécificité d'installation

- Doit être dégagée de 2 po minimum de tous matériaux combustibles
- La base de la cheminée doit dépasser le plafond ou le mur fini de 3 po minimum
- Doit se prolonger d'au moins 3 pieds au-dessus du point de sortie en toiture le plus haut
- Doit se prolonger de 2 pieds au-dessus du toit, bâtiment ou obstacle se trouvant dans un rayon de 10 pieds à l'horizontale
- Doit être fixée au toit pour plus de stabilité lorsque la hauteur atteint 5 pieds et plus
- Doit être munie d'un chapeau, idéalement avec un pare-étincelles



#### POUR VOTRE SÉCURITÉ

- **Installez un avertisseur** de fumée et un détecteur de monoxyde de carbone à chaque étage de votre bâtiment
- **Gardez un extincteur portatif** visible et facilement accessible près de l'appareil de chauffage au bois
- **Disposez des cendres** dans un récipient incombustible, à l'extérieur, à l'écart des lieux

**N'hésitez pas à appeler votre représentant en assurance, c'est votre meilleur conseiller.**

Pour en apprendre davantage et bien protéger vos biens, visitez [intact.ca/prevention-des-sinistres](https://intact.ca/prevention-des-sinistres)